

Modalités d'inscription

Les modalités de candidature à l'ICP varient selon le niveau d'étude et la formation choisie.

Entrée en première année de licence

Les licences de l'ICP sont accessibles sur le portail national de pré-inscription [ParcourSup](#). Elles peuvent ainsi accueillir sans différence les étudiants quelle que soit leur provenance géographique : Paris, Île-de-France et régions.

Parcoursup

Quelle que soit votre académie d'origine, vous pouvez choisir l'ICP !

> En savoir plus

Les étapes de candidature sont les suivantes :

1. **Sélectionnez sur la plateforme** la ou les licences pour lesquelles vous postulez
2. **Si la licence est sélective, joindre** les éléments de sélection demandés pour chaque formation (exemple : notes, lettre de motivation...). Les formations concernées sont :
 - > Licence Sciences Sociales, parcours Sciences économiques et politique
 - > Licence Histoire - parcours Histoire-Science Politique
 - > Licence Information et Communication, parcours Humanités et diversité des langages



Entrée en deuxième ou troisième année de licence

Des admissions en L2 et L3 peuvent être envisagées sur équivalence. Contactez la personne indiquée à droite de chaque fiche formation sur ce site.

Entrée en Prépa, en Master ou en Doctorat

Les étapes d'inscription au cursus qui vous intéresse sont détaillées sur la fiche de présentation de la formation sous l'onglet *conditions d'admission*.

Vous y trouverez aussi le lien vers le portail de candidature en ligne, lorsque cette option existe.

Contact

Secrétariat universitaire

[Courriel](#)

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi,

de 9h à 12h30 et 13h30 à 16h45

Mercredi, vendredi de 9h à 12h30

Bourse du Crous



À télécharger

- [Licence d'Etat - Annexe financière 2019 - 2020](#)

- Pôle "prépas" - Annexe financière 2019 - 2020
- Mandat SEPA
- Règlement des frais d'inscription

Pensez-y

Pour chaque formation
consultez l'onglet *conditions d'admission*.

Vous y trouverez détaillées les étapes d'inscription à la formation qui vous intéresse.

Droits d'inscription

Pour s'adapter aux possibilités de chacun les droits d'inscription sont progressifs.

Les 5 seuils proposés reposent sur le revenu brut fiscal du foyer (avis imposition 2017 revenus 2016)

Tranches	Moins de 4 parts	4 parts et plus
1	+ de 80 000 €	+ de 120 000 €
2	de 50 000 à 80 000 €	de 80 000 à 120 000 €
3	de 38 000 à 50 000 €	de 50 000 à 80 000 €
4	de 20 000 à 38 000 €	de 38 000 à 50 000 €
5	< à 20 000 €	< à 38 000 €

